

## Une journaliste canadienne élue secrétaire générale de l'AIJPF

L'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale (AIJPF) a élu une Canadienne, Mme Lily Tasso, au poste de secrétaire générale et administrateur pour le Canada francophone, lors de son neuvième congrès biennuel tenu l'automne dernier à Bruges (Belgique).

Mme Tasso est journaliste au quotidien montréalais *La Presse*.

Une autre journaliste canadienne, Mme May MacLean, a été élue membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur pour le Canada anglophone.

La première tâche de Mmes Tasso et MacLean sera d'augmenter le nombre de membres canadiens de l'Association. Dans ce but, elles projettent de lancer un bulletin régional répondant aux besoins spécifiques des journalistes canadiennes. Le bulletin sera un complément au bulletin international distribué dans 35 pays à quelque 500 membres. Elles envisagent aussi la mise sur pied d'un programme national de visites de journalistes.

Quinze pays ont pris part au congrès



*La reine Fabiola (à droite) serre la main de Mme Lily Tasso, nouvelle secrétaire générale de l'AIJPF.*

de l'AIJPF dont le thème était les trois défis de l'information: le défi technique, le défi démocratique et le défi de l'humanité.

Le congrès a été honoré de la présence de la reine Fabiola de Belgique qui a participé aux travaux de l'une des commissions.

## Une compagnie canadienne s'inquiète des effets du bruit

Grâce à ses recherches poussées sur les dangers du bruit dans ses usines d'affinage de l'aluminium, la compagnie Alcan peut maintenant prédire avec précision lesquels de ses employés deviendront assez sourds pour obtenir une indemnisation de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST).

La technique d'évaluation de l'Alcan repose sur le port de dosimètres par les travailleurs. Ces appareils compilent automatiquement la durée des bruits de divers niveaux pendant toute la journée de travail de l'employé. Ces appareils fournissent à la fin de la journée un résultat exprimé en pourcentage de la dose de bruit maximale permise par la loi.

Ce maximum étant de 90 décibels (dBA) pour huit heures de travail, la dose quotidienne pondérée peut être exprimée en un nombre total de décibels équivalents.

Ces appareils ne sont pas sans faille et leurs résultats, approximatifs, doivent souvent être précisés avec des techniques de mesure plus détaillées.

Quoi qu'il en soit, l'Alcan a regroupé les résultats en trois grandes catégories selon qu'ils sont supérieurs, inférieurs ou à peu près équivalents à la dose maximale permise au Québec.

Le cas-limite, dit "classe des 90 dBA", regroupe toutes les doses comprises entre 87,5 et 92,5 décibels. De cette façon, la Compagnie dit tenir compte de la relative imprécision de ses mesures.

Dans la "classe des 85 dBA", la Compagnie regroupe toutes les doses qui sont manifestement inférieures au maximum permis par les règlements d'hygiène industrielle.

La troisième grande catégorie, celle des 95 dBA, regroupe les doses supérieures à la norme. La Compagnie a aussi fait une quatrième catégorie pour les "cas spéciaux", c'est-à-dire ceux qui sont exposés à des doses quotidiennes supérieures à 98 dBA. Comme il s'agit d'une échelle logarithmique, cela correspond à une dose trois fois plus élevée que le maximum permis.

Tiré d'un article du *Devoir*.

## Programme pour l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre

Le gouvernement fédéral vient de lancer un programme spécial pour favoriser la restructuration industrielle et l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Ce programme de trois ans, auquel l'on consacrera \$350 millions, a pour objectif d'aider les régions durement touchées par les fermetures d'usine, les mises à pied ou une stagnation économique. Son intérêt réside principalement dans une série de mesures axées sur les collectivités.

Certains éléments du Programme s'adressent aux travailleurs et entreprises se trouvant en dehors des collectivités désignées pour les fins du Programme.

Cette nouvelle initiative s'ajoute aux nombreux programmes d'aide à l'industrie et au marché du travail qui existent déjà, de même qu'aux hausses importantes de crédits destinées à soutenir le développement économique et industriel annoncées dans le dernier budget.

### Comités d'adaptation

Des comités d'adaptation communautaire seront mis sur pied pour chaque communauté désignée. Ils faciliteront la coordination des éléments du Programme axé sur ces communautés et leur intégration au sein de tous les autres programmes disponibles déjà offerts par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

Les membres des comités communautaires d'adaptation se recruteront au sein des milieux d'affaires et syndicaux; siègeront aussi dans ces comités des responsables délégués par les gouvernements locaux et provinciaux, de même que par les ministères fédéraux de l'Emploi et de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce, du Travail, ainsi que de l'Expansion économique régionale.

Les éléments principaux de la Stratégie communautaire sont:

### Pour l'industrie

— Un programme spécial d'assistance financière pour les sociétés qui mettent sur pied des projets permettant l'établissement ou l'expansion d'entreprises dans des collectivités désignées, ou encore la restructuration de leurs opérations au sein de celles-ci. Ce programme sera dispensé par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le cadre de son programme d'extension des entreprises